

Éducation et formation tout au long de la vie: compétences clés et accès pour tous les citoyens

2005/0221(COD) - 10/11/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : définir des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, au niveau européen.

ACTE PROPOSÉ : Recommandation du Parlement européen et du Conseil.

CONTEXTE : Le Conseil européen de Lisbonne de 2000 a reconnu que l'Europe rencontrait des difficultés pour s'adapter à la mondialisation et passer à une économie fondée sur la connaissance. Il concluait qu'il était nécessaire d'adopter un cadre européen définissant des compétences de base pour l'éducation et la formation tout au long de la vie permettant l'acquisition de compétences dans les domaines clés que sont les technologies de l'information, les langues étrangères, la culture technologique, l'esprit d'entreprise et les aptitudes sociales. Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne révisée (mars 2005), ce constat a été réitéré par le Conseil.

À l'appui de ce constat et du programme de travail «Éducation et Formation 2010 » adopté lors du Conseil de Barcelone (2002) ainsi que d'autres travaux de la Commission, un groupe de travail sur les compétences de base a été créé en 2004, mandaté pour élaborer un premier cadre de compétences clés pour le développement de la société de la connaissance et pour formuler des recommandations visant à assurer que tous les citoyens puissent les acquérir. L'objet de la présente proposition est de reprendre à son compte les diverses propositions du groupe de travail et de les formaliser dans le contexte d'une proposition de Recommandation du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la présente proposition de recommandation vise à proposer un outil de référence européen pour les compétences clés et indique comment l'accès à ces compétences peut être assuré pour tous les citoyens grâce à l'éducation et la formation tout au long de la vie. Plus concrètement, ses objectifs sont :

- d'identifier et de définir les compétences clés nécessaires à l'épanouissement personnel, la cohésion sociale et l'employabilité dans la société de la connaissance;
- de soutenir les travaux des États membres visant à assurer qu'au terme des cursus d'éducation et de formation initiales, les jeunes aient acquis une maîtrise suffisante des compétences clés pour faire face à leur vie d'adulte, et que les adultes soient à même de développer et d'actualiser ces compétences tout au long de leur vie;
- de proposer aux responsables politiques, aux professionnels de l'éducation, aux employeurs et aux apprenants eux-mêmes un outil de référence européen (les «Compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie - Un cadre de référence européen»), joint en annexe à la proposition (et dont une synthèse figure voir ci-après), en vue d'appuyer les efforts déployés au niveau national et européen pour atteindre les objectifs communs convenus;
- de constituer un cadre pour l'action communautaire à venir, tant dans le contexte du programme de travail « Éducation et Formation 2010 », que dans celui des programmes communautaires en matière d'éducation et de formation.

La recommandation proposée reconnaît qu'il est préférable que les dispositions d'application soient prises au niveau national, régional et/ou local. Elle appelle les États membres à veiller à ce que tous les élèves aient acquis les compétences clés au terme de la période obligatoire d'enseignement et de formation et les

encouragement, à la lumière des critères de référence européens, à lutter contre les inégalités dans l'éducation. S'agissant des adultes, la recommandation appelle à la création d'importantes infrastructures en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, la proposition invite la Commission à soutenir les réformes au niveau national :

- Ø par l'apprentissage par les pairs, l'échange de bonnes pratiques et la communication des progrès réalisés dans le cadre des rapports bisannuels sur le programme « Éducation et Formation 2010 »;
- Ø en apportant son soutien aux projets pertinents par l'intermédiaire des programmes communautaires d'éducation et de formation;
- Ø en favorisant une conception commune des compétences clés et des liens qu'elles entretiennent avec les politiques sociales et de l'emploi;
- Ø en favorisant les partenariats avec les partenaires sociaux et d'autres organisations concernées ;
- Ø en établissant un suivi de la mise en œuvre des compétences clés dans les États membres au terme de 4 années d'application.

Compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie - Un cadre de référence européen : l'annexe de la proposition décrit le cadre de référence pour les 8 compétences clés suivantes :

- 1) **Communication dans la langue maternelle** : celle-ci suppose une connaissance des diverses modalités d'interaction verbale, des différents types de textes littéraires et non littéraires, des principales caractéristiques des styles et registres de langage, et de l'éventail des formes de langage et de communication en fonction des situations. Les personnes devraient avoir des aptitudes à communiquer, sous forme écrite ou orale, dans une diversité de situations et à adapter leur communication au contexte. La compétence inclut l'aptitude à écrire et à lire différents types de textes ;
- 2) **Communication dans une langue étrangère** : celle-ci exige une connaissance du vocabulaire et d'une grammaire fonctionnelle, ainsi qu'une connaissance des principaux types d'interaction verbale et des registres de langage. Les aptitudes essentielles comprennent la faculté de comprendre des messages oraux, d'amorcer, de poursuivre et de terminer des conversations et de lire et comprendre des textes répondant aux besoins des personnes ;
- 3) **Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies** :
 - § les compétences requises en **mathématique** comprennent une bonne connaissance des nombres, mesures et structures, des opérations fondamentales et des présentations mathématiques de base, une compréhension des termes et notions mathématiques, ainsi que des problèmes auxquels les mathématiques peuvent apporter une solution. Une personne devrait avoir la capacité d'appliquer les principes et processus mathématiques de base dans la vie quotidienne, à la maison et au travail, et de suivre et évaluer un développement argumentaire;
 - § pour les **sciences** et les **technologies**, les compétences essentielles comprennent une connaissance des principes élémentaires de la nature, des notions, principes et méthodes scientifiques de base, et de la technologie et des procédés technologiques. Les aptitudes se réfèrent à l'utilisation et au maniement des outils technologiques et des machines, ainsi que des données scientifiques pour, preuve à l'appui, atteindre un but ou parvenir à une décision ;

- 4) **Culture numérique** : elle exige une bonne connaissance des principales fonctions d'un ordinateur (traitement de texte, feuilles de calcul, bases de données, stockage et gestion de l'information) et des possibilités offertes par l'Internet, le courrier électronique et les outils en réseau pour l'échange d'informations, l'apprentissage et la recherche. Les compétences requises comprennent: l'aptitude à rechercher, recueillir et traiter l'information et à l'utiliser de manière critique et systématique, en évaluant sa fiabilité et en différenciant l'information réelle de la virtuelle ;
- 5) **Apprendre à apprendre** : outre l'acquisition des aptitudes des 4 premières compétences clés, cette compétence exige une capacité à l'autogestion de son apprentissage, de sa carrière et de son activité professionnelle ainsi qu'une aptitude à persévérer dans l'apprentissage, à se concentrer pendant un certain temps et à réfléchir de manière critique sur l'objet et la finalité de l'apprentissage ;
- 6) **Compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques** : ce type de compétence peut se scinder en 2 groupes :
 - § **participation interpersonnelle et sociale** : il s'agit comprendre les codes de conduite et les usages généralement acceptés dans différentes sociétés et environnements (par ex., au travail), et de connaître les notions d'individu, de groupe, d'organisation du travail, d'égalité entre homme et femme, de société et de culture. À la base de ces compétences, se situent l'aptitude à communiquer dans différents contextes, à exprimer et comprendre des points de vue différents, à négocier en inspirant confiance et en suscitant l'empathie. Elle comporte une variable de gestion du stress et de différenciation entre les sphères professionnelles et privées ;
 - § **compétences civiques** : elles ont pour fondement la connaissance des notions de démocratie, de citoyenneté et de droits civils, de leur formulation dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE et des déclarations internationales. Les compétences tiennent à l'aptitude à s'engager concrètement avec d'autres dans le domaine public, à faire preuve de solidarité et d'intérêt pour la recherche de solutions à des problèmes touchant une communauté locale ou élargie ainsi que de la capacité à prendre des décisions au niveau local, national et européen (ex. en participant à des élections) ;
- 7) **Esprit d'entreprise** : les aptitudes à avoir relèvent de la capacité à la gestion anticipative (planification, organisation, gestion, gestion de groupes et délégation, analyse, communication, compte rendu et évaluation et rapport) et de la capacité à travailler isolément ou en équipe ;
- 8) **Sensibilité culturelle** : cette compétence nécessite une connaissance élémentaire d'oeuvres culturelles majeures, dont la culture populaire contemporaine en tant que témoignage de l'histoire de l'homme et de sa place dans le monde. Les aptitudes relèvent à la fois de l'appréciation et de l'expression: épanouissement personnel au travers des multiples formes d'expression grâce à des capacités individuelles innées et par l'appréciation d'œuvres d'art et de spectacles.